

Appel à projets de soutien aux actions en lien avec la Tunisie

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les projets des acteurs ligériens en lien avec la Tunisie, à l'exception du Gouvernorat de Gafsa.

Thématiques éligibles :

- Société civile, démocratie et citoyenneté
- Santé
- Education et formation
- Développement économique local et rural (activités génératrices de revenus des populations locales, tourisme solidaire et durable, développement agricole durable)
- Préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles

Bénéficiaires :

Les associations, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, lycées, établissements d'enseignement supérieur et Centres de Formation professionnelle pour Apprentis dont le siège est situé en Pays de la Loire et qui peuvent justifier d'une existence légale supérieure à un an.

Critères d'éligibilité :

Les projets doivent être portés avec un ou plusieurs partenaires locaux. La présentation d'une attestation de partenariat entre la structure porteuse et un partenaire local est obligatoire.

La participation du partenaire local doit faire l'objet d'une contribution financière ou valorisée et apparaître dans le budget prévisionnel.

La demande doit être déposée au moins deux mois avant le début du projet.

Critères d'inéligibilité :

Sont exclus de ce dispositif :

- Les projets à caractère exclusivement culturel ;
- Les demandes individuelles ;
- Les seuls envois ou achats de matériel ;
- Les échanges exclusivement scolaires.

De plus, les acteurs ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de ce dispositif et au cours de l'année civile écoulée ne sont pas éligibles.

Critères d'appréciation :

Les critères d'appréciation ne sont pas obligatoires mais permettent d'évaluer le projet au regard des valeurs défendues par la Région :

- L'impact attendu sur le territoire régional et sur le territoire du partenaire ;
- Pérennité du projet ;
- Participation citoyenne ;
- Préservation de l'environnement ;
- Lutte contre les discriminations.

De plus, une attention particulière sera portée sur les critères suivants :

- Réciprocité ;
- Impact pour le territoire et la population des Pays de la Loire ;
- Implication de jeunes Ligériens et Tunisiens.

Modalités de sélection :

La sélection des dossiers se déroulera deux fois par an. Les dates de dépôt des dossiers sont consultables tout au long de l'année sur le site Internet de la Région.

Conditions financières et budgétaires :

Ce dispositif est doté d'un montant total s'élevant à 30 000 €.

Le seuil maximal de la subvention accordée est fixé à 5 000 € et n'excédera pas 50 % du coût global éligible du projet.

La contribution du porteur au coût global du projet doit s'élever à au moins 20%, dont 10% maximum sous forme de valorisation du bénévolat ou d'apport matériel.

Les frais de déplacements sont éligibles à hauteur de 30% maximum du budget prévisionnel pour dans le sens France / Tunisie et de 50% dans le sens Tunisie / France.

D'autres co-financements publics et/ou privés sont obligatoires. De plus, ce dispositif n'est pas cumulable avec les autres dispositifs de la Région des Pays de la Loire.

Modalités de paiement

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps :

- 60% du montant dès notification de la subvention après le vote de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire.
- 40 % du montant sur présentation des justificatifs attestant de la bonne réalisation du projet (bilan technique et financier).